



DÉCLARATION

BIODIVERSITÉ ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 15^e colloque international du SIFÉE

20-23 septembre 2010 - Unesco, Paris

La 15^e édition du Colloque annuel du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) s'est tenue à Paris, du 20 au 23 septembre 2010, sur le thème : « *L'efficacité de l'évaluation environnementale pour l'atteinte des objectifs de développement durable : application à la gestion de la biodiversité* ». Cet évènement a réuni 228 participants (gestionnaires de projets, chercheurs et universitaires, agents de l'administration publique, acteurs de la société civile, consultants et représentants du secteur privé, représentants d'organisations internationales, etc.) intéressés par l'évaluation environnementale, l'économie de l'environnement et le droit de l'environnement, en lien avec la gestion de la biodiversité.

Les travaux menés ont conduit à l'adoption de la **Déclaration du Colloque de Paris 2010**. Celle-ci fait ressortir les principales recommandations des participants, relatives à la mise en œuvre des instruments internationaux et à l'utilisation des outils d'évaluation environnementale (ÉE) pour la gestion durable de la biodiversité. Ces recommandations s'articulent autour des points suivants :

- ✓ **promouvoir les interactions entre les échelons territoriaux dans l'application des textes juridiques sur la biodiversité;**
- ✓ **approfondir les réflexions sur la mise en place d'une convention internationale sur les systèmes d'ÉE (observatoire de données, directives, études d'impact sur l'environnement (ÉIE), évaluation environnementale stratégique (ÉES), surveillance, suivi, etc.);**
- ✓ **promouvoir l'ÉE de politiques, plans, programmes et projets à caractère environnemental ou susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, en particulier sur la biodiversité;**
- ✓ **imposer les ÉES comme instrument de prévention des catastrophes naturelles ou technologiques intégrant les questions de biodiversité (vulnérabilité, résilience, etc.);**
- ✓ **améliorer la surveillance et le suivi environnemental des projets et promouvoir le caractère public des données produites;**
- ✓ **favoriser l'accessibilité des données (scientifiques, spatiales, etc.) et harmoniser leur qualité en vue d'évoluer vers de meilleures pratiques d'évaluation;**
- ✓ **stimuler la recherche scientifique et la valorisation des savoirs traditionnels pour combler les incertitudes relatives à la biodiversité;**
- ✓ **développer des méthodes d'évaluation des impacts cumulatifs sur la biodiversité;**
- ✓ **mieux intégrer les outils économiques dans les ÉE (services écosystémiques rendus et compensation) et la prise de décision;**
- ✓ **mettre l'accent sur l'analyse comparative des variantes de localisation pour la prise en compte de la biodiversité dans les ÉIE;**
- ✓ **mieux prendre en compte les impacts sociaux-économiques et les retombées positives de la protection de la biodiversité;**
- ✓ **développer des indicateurs de la biodiversité, y compris juridiques et socio-économiques, qui soient à la fois valides du point de vue scientifique, accessibles aux observateurs de terrain, intelligibles et opérationnels pour les divers acteurs en ÉE;**
- ✓ **s'assurer que les ÉE prennent en compte le rôle des connectivités écologiques, y compris dans les zones transfrontalières;**
- ✓ **encourager l'utilisation des outils et méthodes d'ÉE qui prennent en compte la biodiversité (adoptés dans la décision VIII/28 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique) dans le cadre des études d'adaptation au changement climatique, ainsi que la prise en compte de la vulnérabilité des milieux récepteurs lors de la réalisation d'ÉE;**
- ✓ **renforcer les capacités des acteurs dans le domaine de l'ÉE, notamment de l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques;**
- ✓ **consolider le rôle du SIFÉE comme réseau d'experts Nord-Sud dans le domaine du renforcement de capacités et du développement d'outils adaptés en ÉE, notamment pour la prise en compte de la biodiversité.**

Les participants au Colloque considèrent que l'application des recommandations de la présente Déclaration contribuerait au développement des méthodes et outils pour la prise en compte effective de la biodiversité dans les études d'impacts et le renforcement des capacités d'intervention des acteurs concernés. Elle favoriserait également la promotion de l'ÉE et l'amélioration de sa reconnaissance en tant qu'outil de mise en œuvre du développement durable.

Au-delà de ces recommandations, les intervenants en ÉE réaffirment auprès des décideurs politiques et économiques, des organisations internationales, régionales et locales, que la conservation et la valorisation de la biodiversité doivent s'appuyer nécessairement sur une connaissance approfondie de ses fonctions essentielles (écologiques, économiques et sociales). Aussi, la conciliation entre la conservation de la diversité biologique et l'exploitation des ressources, nécessite la réalisation d'études et d'ÉE de qualité comme support à la décision.

Le SIFÉE souhaite remercier les institutions qui ont été impliquées dans l'organisation du Colloque de Paris 2010 : l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Ministère français de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Principauté de Monaco, l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale (ACÉE), la société Hydro-Québec, le groupe AgroParisTech et le Groupe Vinci Autoroute. Le SIFÉE et ses partenaires apprécient à leur juste valeur les contributions scientifiques et organisationnelles des personnes-ressources : les membres du comité scientifique du Colloque, les conférenciers et les animateurs de sessions.